



ATELIER 4 - COLLOQUE CTI : FICHES RNCP ET BLOCS DE COMPÉTENCES

MARDI 11 FÉVRIER 2020

ATELIER N°4: FICHES RNCP ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Animation :

- ◆ **Mikael CHARBIT**, Directeur de la Certification professionnelle, France Compétences
- ◆ **Gwénola CADEVILLE**, Direction de la Certification professionnelle, France Compétences
- ◆ **Didier ERASME**, Membre du Bureau de la CTI
- ◆ **Georges SANTINI**, Membre du Bureau de la CTI



Vos questions

OBJECTIFS DE L'ATELIER : AAV

- ◆ Comprendre le contexte des fiches RNCP, leurs finalités, leur composition et leur renseignement
- ◆ Saisir la notion de blocs de compétences et référentiels de compétences déposables à France Compétences
- ◆ Construire de manière efficiente un référentiel acceptable par France Compétences
- ◆ Répondre aux questions des écoles

ORGANISATION DE L'ATELIER: 1H45

- **Partie 1 :** Les attendus et nouveautés de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel du 05 septembre 2018 -
25 minutes incl Q/R
- **Partie 2:** Les métiers visés : le cœur de la fiche RNCP
25 minutes incl Q/R
- **Partie 3:** Le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation
25 minutes incl Q/R
- **Partie 4:** Les blocs de compétences
25 minutes incl Q/R

Synthèse des ateliers

- Pas de restitution en plénière
- 15h55 – 16h35
- Restitution par atelier
- Atelier de restitution v. Badge
- Méthode JIGSAW



Méthode de restitution – methode Jigsaw¹

Objectif : s'informer des principaux points traités lors des ateliers auxquels vous n'avez pas participé, et identifier les liens entre les différentes thématiques traitées

- **Constituer des groupes** ayant au moins 2 personnes de chaque atelier
- **Temps 1** : les points clés et les éventuelles questions qui restent en suspens de chaque atelier sont présentées par les personnes ayant participé à l'atelier en 4' (=> 16' au total)
- **Temps 2** : 15' pour discuter des liens entre les différents ateliers que vous avez suivi

DEUX RÉPERTOIRES : RNCP ET RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

La Direction de la certification professionnelle de France compétences gère deux type de répertoire



RNCP OU RS ?



+



Une certification professionnelle du **RNCP** atteste des **compétences nécessaires à l'exercice d'un métier**

Une certification du **RS** atteste de **compétences complémentaires aux certifications professionnelles**

DEUX PROCESS D'ENREGISTREMENT AU RNCP



Les enregistrements dit « de droit »

LES CERTIFICATIONS CONCERNÉES ?

- Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat
- Créés par décret et organisés par arrêté des ministres compétents
- Pour les diplômes relevant de l'Enseignement Supérieur : après concertation spécifique avec les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs (notamment au sein de la CTI).

➤ Ex : les titres d'ingénieurs

Les enregistrements sur demande

LES CERTIFICATIONS CONCERNÉES ?

- Toutes les autres certifications professionnelles non délivrées au nom de l'Etat, et les CQP (Certificats de Qualification Professionnelle)
- Après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle

➤ Ex : les mastères spécialisés de la Conférence des Grandes Ecoles

PARTIE 1 :

LES ATTENDUS ET NOUVEAUTÉS DE LA LOI LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL DU 05 SEPTEMBRE 2018

LES NOUVEAUTÉS PRÉVUES PAR LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

1/ CRÉATION DES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES MINISTÉRIELLES OU INTERMINISTÉRIELLES

- Pour être enregistrée de droit, à partir du 1^{er} septembre 2019, une certification devra avoir obtenu un avis conforme des CPC, à l'exception des diplômes de l'enseignement supérieur
- Pour les diplômes de l'enseignement supérieur (dont les titres d'ingénieurs) : Les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes de l'enseignement supérieur à finalité professionnelle [,,] font l'objet d'une **concertation spécifique avec les organisations syndicales de salariés** représentatives au niveau national et interprofessionnel et les **organisations professionnelles d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel ou au niveau national et multiprofessionnel.
- **Les titres d'ingénieurs diplômés sont examinés par la Commission des Titres d'Ingénieurs.**

2/ LES ENREGISTREMENTS DE DROIT ONT UNE DURÉE LIMITÉE A 5 ANS

- Conséquence : Toutes les fiches de droit devront être actualisées **tous les 5 ans** dans le système d'information. Cette date d'échéance sera calculée à partir de la date d'effet de la certification.

LES NOUVEAUTÉS PRÉVUES PAR LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

3/ TOUTES LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, Y COMPRIS CELLES ENREGISTRÉES DE DROIT, SERONT COMPOSÉES DE BLOCS DE COMPÉTENCES

- Les blocs de compétences sont un ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

4/ TOUTES LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, Y COMPRIS CELLES ENREGISTRÉES DE DROIT, SONT DÉFINIES PAR UN RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'EVALUATION, QUI SERA PUBLIE AU RNCP

- Conséquence : fournir ce référentiel pour chaque certification enregistrée de droit au RNCP

5/ LES CERTIFICATEURS DE DROIT POURRONT COMMUNIQUER LES DONNÉES D'INSERTION DE LEURS CERTIFIÉS (NON OBLIGATOIRE)

PARTIE 2 :

LE(S) MÉTIER(S) VISÉ(S) : LE CŒUR DE LA FICHE RNCP

LE MÉTIER D'INGÉNIEUR / CTI R&O

Le métier de l'ingénieur consiste à poser, étudier et résoudre de manière performante et innovante des problèmes souvent complexes de **création, de conception, de réalisation, de mise en œuvre** et de contrôle de **produits, de systèmes ou de services** - éventuellement leur financement et leur commercialisation - au sein d'une organisation le plus souvent compétitive. Il intègre les préoccupations de protection de l'Homme, de la société et de ses valeurs, de la vie et de l'environnement, et plus généralement du bien-être collectif.

LES TYPES DE MÉTIERS OU FONCTIONS

1. recherche fondamentale et appliquée, développement
2. études et ingénierie, conseil, expertise, innovation
3. production, exploitation, maintenance, essais, qualité, sécurité, environnement, gestion des risques
4. systèmes d'information
5. management de projet
6. relations clients (marketing, commercial, support client...)
7. direction, management des hommes, gestion, ressources humaines
8. formation

EXPRESSION DES MÉTIERS VISÉS

Analyse des premiers métiers exercés par les diplômés



Identification des métiers les plus fréquents



Constitution du référentiel métiers (visés par la formation)

LIER MÉTIERS ET ACTIVITÉS

- Un emploi sur un métier / Poste
- Le métier est décrit par une « Description de Poste »
- La description de poste associe les activités dites « Activités principales »

PARTIE 3 :

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

EXEMPLE DE TRAME POSSIBLE POUR LE RÉFÉRENTIEL



REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION

!

À une activité peut correspondre plusieurs compétences et modalités d'évaluation

!

Une même compétence peut se retrouver dans plusieurs activités.

On doit pouvoir faire une lecture :

- **verticale de la première colonne** : la liste des activités doit permettre de **comprendre le métier visé**. Ces dernières peuvent être organisées chronologiquement ou par regroupement de séquence de travail.
- **horizontale du document** : la **cohérence et l'articulation des activités et des compétences** doit être évidente.

DÉMARCHE COMPÉTENCES (VOCABULAIRE ET HIÉRARCHIE DES CONCEPTS)

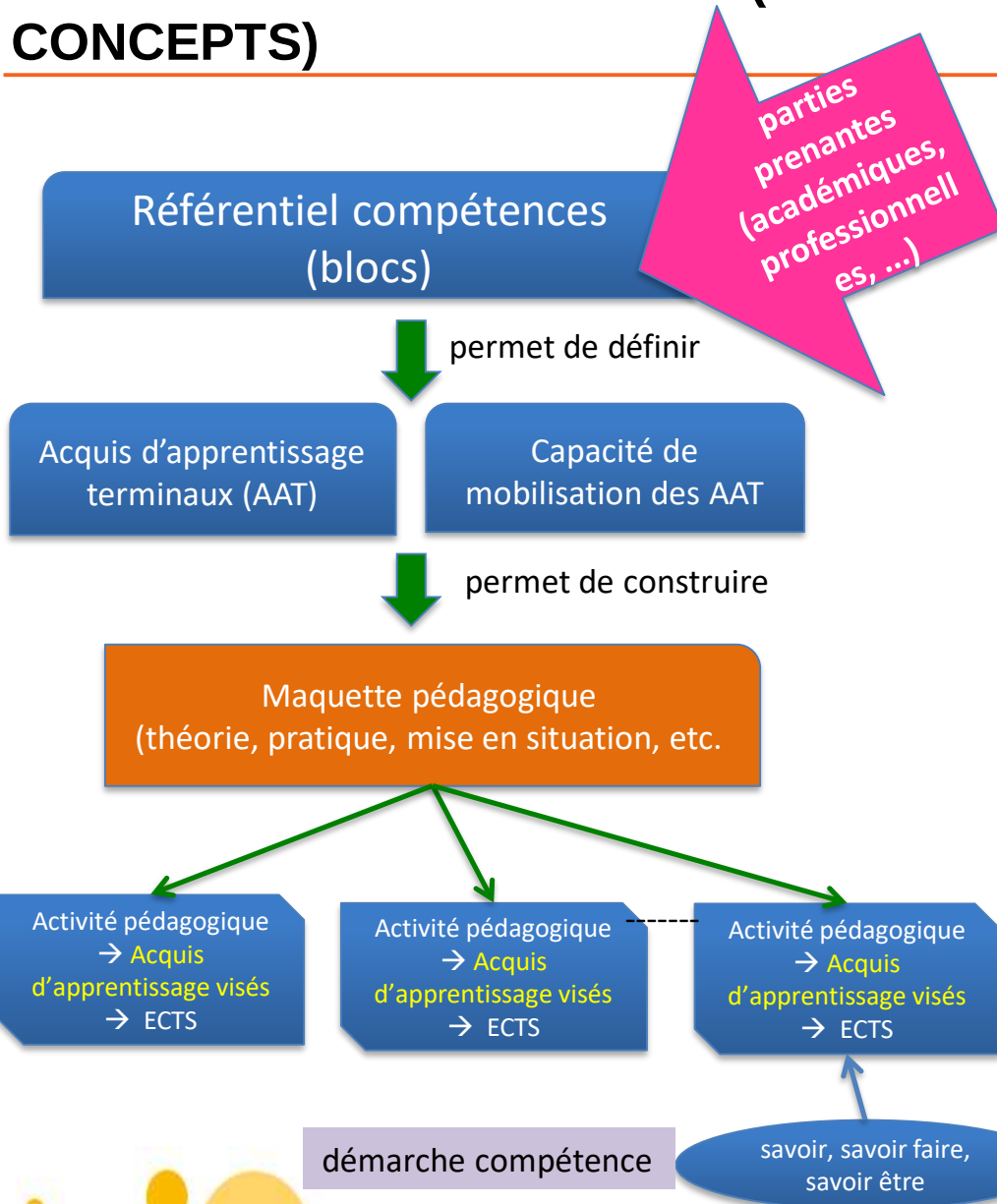
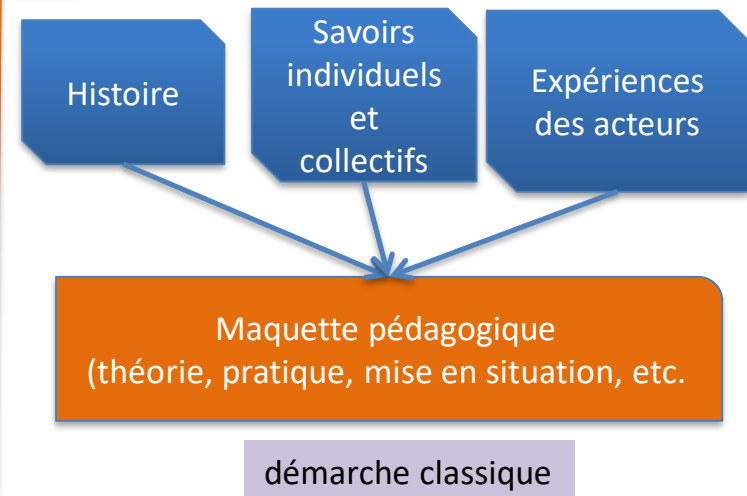


tableau croisé compétences/activités

	Compétence 1	Compétence 2	Compétence 3
Activité pédagogique 1	+		
Activité pédagogique 2		+	++
Activité pédagogique 3		+++	
Activité pédagogique 4	+		



PARTIE 4 :

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- Définition : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. »
- Un bloc ne peut donc pas être composé d'une seule compétences.
- Une ou plusieurs compétences transversales ne peuvent pas constituer un bloc

Exemples de blocs attendus

- Réaliser l'architecture d'un réseau télécom
- Organiser le traitement opérationnel des risques
- Elaborer un système de management de la qualité

Exemples de blocs à éviter

- « S'intégrer dans un environnement international » : compétence transversale
- « Utiliser des connaissances spécifiques dans son domaine d'action » : trop générique et mettant en avant des connaissances et non un groupe de compétences
- « Maîtriser les fondamentaux de la gestion » : c'est un module de formation

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION PAR CAPITALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES ET/OU PAR ÉQUIVALENCE

- Comment s'obtient l'intégralité de la certification par la validation des blocs de compétences.
- Faut-il valider tous les blocs ? Y a-t-il des évaluations complémentaires ? Des blocs optionnels ? Un niveau d'anglais à obtenir pour obtenir le titre d'ingénieur ? Etc ,,,

LIENS UTILES

- Lien vers l'application : <https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/rncp/>
- Lien vers la base documentaire de la direction de la certification professionnelle de France compétences : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/>
- FAQ de la certification professionnelle : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/foire-aux-questions>
- FAQ de France compétences : <https://www.francecompetences.fr/faq/faq-certifications-professionnelles/>

certificationprofessionnelle@francecompetences.fr